

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 12/11/2025

Création de la Communauté professionnelle territoriale de santé des Aravis : une réponse aux enjeux de santé du territoire

Le 12 novembre 2025, l'Assurance Maladie de Haute-Savoie et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ont contractualisé avec la CPTS des Aravis.

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux enjeux de santé de leur territoire et de répondre aux attentes des professionnels de santé notamment en décloisonnant médecine de ville et médecine hospitalière.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les CPTS ont démontré leur capacité à se mobiliser, s'organiser et coopérer, permettant la mise en place de centres de consultations, de dépistage ou encore de centres de vaccination et répondant ainsi aux besoins des habitants des territoires. Une efficacité qui n'a eu de cesse de se confirmer depuis lors.

Un Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) leur permet de bénéficier de financements.

L'élaboration du projet fondateur de la CPTS par les professionnels de santé s'est adossée à un diagnostic territorial afin de mieux répondre aux spécificités locales en termes de population et d'offre de soins. La réflexion a été constamment guidée par la volonté de pouvoir proposer aux patients une prise en charge de proximité, globale et fluide.

Au démarrage de cette CPTS, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a apporté un soutien financier de 15 000 € ainsi que 10 852 € pour l'aide au recrutement du coordonnateur.

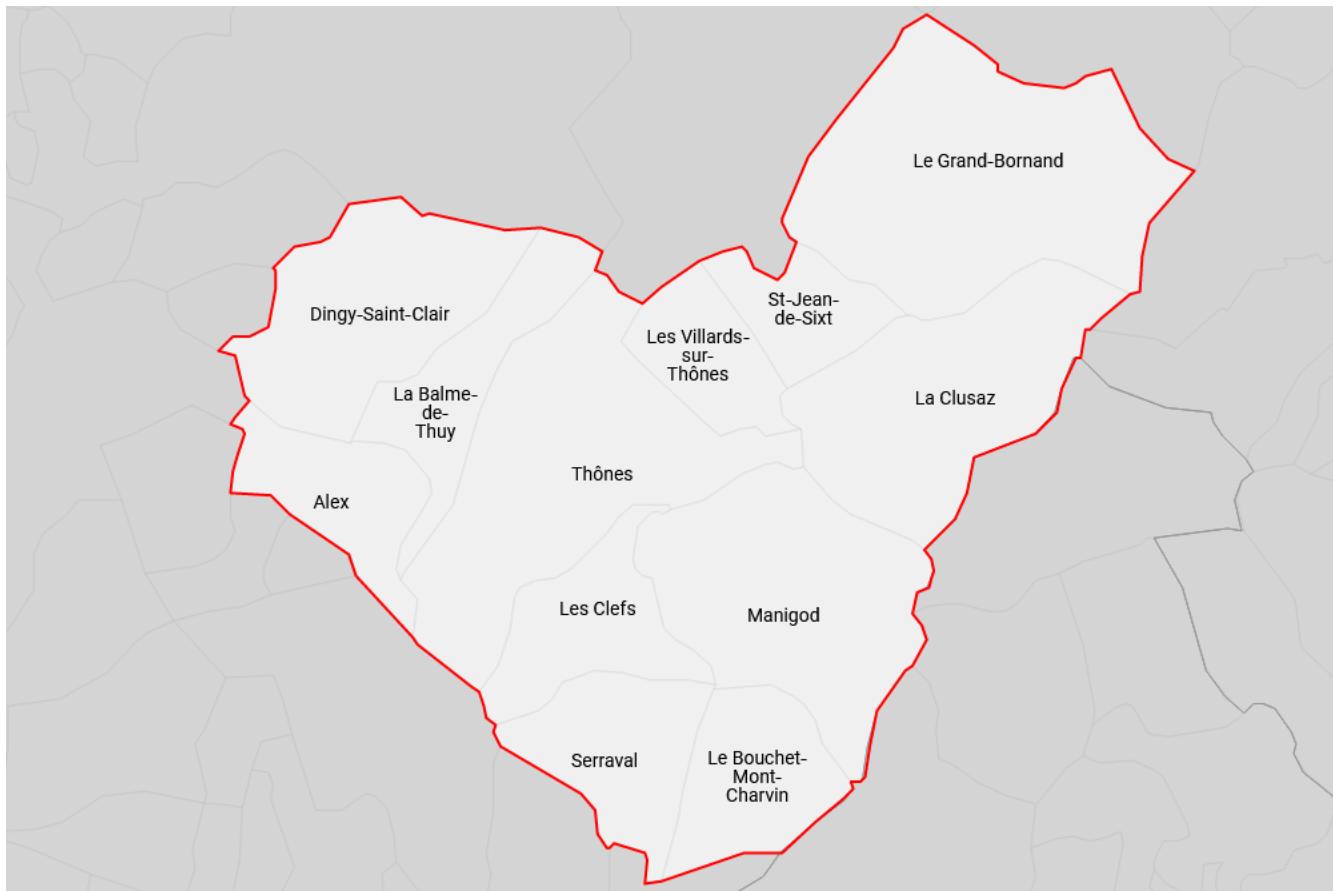
Le territoire de la CPTS des Aravis

Le territoire de la CPTS regroupe 12 communes qui comprennent 18 581 habitants :

Thônes, 6 599 habitants ; **Le Grand-Bornand**, 2 082 habitants ; **La Clusaz**, 1 706 habitants ; **Saint-Jean-de-Sixt**, 1 465 habitants ; **Dingy-Saint-Clair**, 1 445 habitants ; **Alex**, 1 106 habitants ; **Les Villards-sur-Thônes**, 1 089 habitants ; **Manigod**, 999 habitants ; **Serraval**, 702 habitants ; **Les Clefs**, 684 habitants ; **La Balme-de-Thuy**, 451 habitants et **Le Bouchet-Mont-Charvin**, 253 habitants.

Elles font partie de la communauté de communes des Vallées de Thônes (CCVT).

La démographie du territoire de la CPTS des Aravis est particulièrement dynamique (la population de la CPTS des Aravis a augmenté de 84,5% entre 1975 et 2019 contre 31,8% en région AURA et 23,8% en France Métropolitaine – données INSEE).



Les objectifs de la CPTS des Aravis

Ils s'articulent autour de grandes missions : l'accès aux soins, le parcours de soins coordonnés et pluri-professionnels, la prévention, la pertinence des soins et l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.

Amélioration de l'accès aux soins

- Faciliter l'accès au médecin traitant

Quelques chiffres sur le territoire des Aravis :

- => 7.7 % de personnes de + de 16 ans n'ont pas de médecin traitant
- => 1.1 % des personnes de + de 16 ans en ALD n'ont pas de médecin traitant
- => 1.7 % des personnes de 75 ans et + n'ont pas de médecin traitant

Compte tenu du faible taux de patients sans MT, la CPTS, en complément d'actions pour faciliter l'accès au médecin traitant, favorisera la mise en place d'un circuit pour anticiper la prise en charge des patients en cas de cessation d'activité du médecin traitant.

- Améliorer l'accès aux soins non programmés

Optimiser la prise en charge existante et éviter la saturation des urgences avec des soins relevant de la médecine de ville.

Organisation du parcours de soins pluri-professionnels autour du patient

- Organiser des parcours pluriprofessionnels autour du patient âgé à domicile (surreprésentation de la population des + de 65 ans dans le diagnostic territorial) ;
- Organiser des parcours pluriprofessionnels pour prévenir et mieux traiter les troubles musculo-squelettiques (TMS) : ce sujet est prégnant compte tenu de la population du territoire (surreprésentation des personnes de 45 à 74 ans et des catégories professionnelles « agriculteurs exploitants », ou encore « ouvriers »).

Développement des actions territoriales de prévention

- Favoriser / améliorer la couverture vaccinale auprès de l'ensemble de la population et auprès de la population saisonnière.

La réponse aux crises sanitaires graves

- Organiser la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles en ville sur le territoire de la CPTS.

Développement de la qualité de la pertinence des soins

- Améliorer et fluidifier la communication interprofessionnelle ;
- Contribuer à l'harmonisation des pratiques ;
- Favoriser l'utilisation des outils numériques.

Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

- Promouvoir l'attractivité du territoire :
 - Créer du lien avec les collectivités pour trouver des solutions de logements ;
 - Organiser l'accueil des nouveaux installés ;
 - Proposer des actions de soutien aux professionnels de santé en difficulté.

Cette réflexion s'est concrétisée dans un projet d'accord qui prend la forme d'un contrat entre les professionnels de santé qui constituent la CPTS des Aravis, la Caisse primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie et l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes. Ce contrat peut être amené à évoluer tout comme la CPTS et son projet de santé pour une adaptation permanente aux besoins de santé des habitants. Le contenu précis des missions qu'il décline, les moyens déployés, les indicateurs et le suivi des résultats ont été définis au niveau local.

La signature de cet accord conventionnel interprofessionnel, le 12 novembre 2025, entérine la création de la CPTS des Aravis et marque le début de sa mise en œuvre opérationnelle au profit de ses habitants.